

ques membres du Comité ont pensé que l'unification rapporterait des économies encore plus grandes, si la population du Canada était prête à payer le prix d'une compression aussi draconienne des services ferroviaires et à en supporter les inconvénients qui ont déjà été mentionnés tant au point de vue national que du point de vue du public.

Votre Comité a reconnu que l'adoption des mesures de coopération a occasionné par sa lenteur bien des désappointements. Les recommandations de la Commission Duff qui, de l'avis général, a accompli un excellent travail, n'ont effectivement jamais été appliquées, et il ne manque pas de raisons pour croire qu'une économie considérable peut résulter de la coopération, si le système de coopération est énergiquement mis en œuvre et avec la volonté bien déterminée d'en tirer des résultats. Votre Comité ne voit pas pourquoi la coopération ne pourrait pas s'accommoder effectivement d'une duplication des services et d'une duplication des aménagements; et il ne semble pas recommandable de modifier les termes de la *Loi du National-Canadien et du Pacifique-Canadien, 1933*, sauf en ce qui concerne l'indemnité à payer aux employés démis, avant qu'aient été complètement éprouvées les possibilités de la loi actuelle.

Des membres du Comité se sont plaints que si peu de résultat a été obtenu, depuis cinq années que la coopération a été mise en œuvre comme mesure de la politique du Gouvernement. Ces critiques semblent ne pas tenir compte que, même avec l'unification, les résultats attendus prendraient cinq années et même un plus long temps à se produire.

Les témoignages recueillis par le Comité démontrent clairement que le problème ferroviaire du Canada ne peut pas être résolu d'un seul coup. Toute tentative d'atteindre à ce but au moyen de mesures draconiennes ne pourrait qu'engendrer des problèmes encore plus graves en semant la perturbation dans les populations intéressées, parce que, dans la plupart des localités du pays, le chemin de fer est et restera un facteur essentiel des facilités de transport. Le Comité croit que la situation peut être améliorée par la coopération visant à l'élimination des services faisant double emploi aux endroits où cette élimination peut s'opérer sans affecter quelque intérêt public essentiel. On peut espérer encore de l'amélioration à mesure que seront plus clairement déterminées les sphères d'exploitation du transport ferroviaire et du transport routier, et que la concurrence entre ces deux modes de transport fera l'objet d'une réglementation et d'une taxation juste et équitable. C'est le grand problème qui s'impose fortement à l'attention des gouvernements, non seulement au Canada, mais aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne.

Le Comité a soigneusement étudié la proposition faite par le Pacifique-Canadien que les témoignages déposés devant le Comité soient déférés à une firme d'ingénieurs et de comptables ferroviaires de confiance, dégagés de tout intérêt dans un réseau ou dans un autre, et de charger une telle firme d'étudier ces témoignages particulièrement en ce qu'ils se rapportent aux opérations de génie et de comptabilité, et d'opérer même le relevé physique qui pourrait être jugé nécessaire, afin de dresser un rapport complet des économies qui, d'après les calculs de ces experts, pourraient être réalisées au moyen d'un système d'administration unifié, et dans quelle mesure ces économies réduiraient, si elles doivent la réduire, l'efficacité des services rendus à la population du Canada.

Après étude suffisante, le Comité a conclu que ce projet de référence à un corps de l'extérieur n'est pas praticable, attendu que les éléments essentiels du problème ne sont pas seulement d'ordre ferroviaire, mais qu'ils intéressent une vaste politique nationale qui doit être réglée par le Parlement canadien et les autorités exécutives. Une pareille responsabilité ne peut pas être déléguée.

Cependant, le Comité recommanderait que les témoignages recueillis, ainsi que les pièces déposées, soient inclus dans un rapport, de façon à les mettre à la disposition de quiconque s'intéresse au problème du transport au Canada. On croit qu'une documentation abondante et précieuse a été ajoutée aux archives